

## Taxe transport : les patrons en colère - Quimperlé

samedi 18 décembre 2010



Medef et chambre de commerce demandent au président de la Cocopaq une réunion avant l'application de cette nouvelle taxe.

Polémique

La polémique continue entre les patrons et la communauté de communes au sujet du versement transport. Le 14 décembre, le Medef Finistère et la chambre de commerce de Quimper-Cornouaille (CCI) ont adressé un courrier rageur au président de la Cocopaq, Nicolas Morvan.

La lettre est signée par le président du Medef, Pierre Balland, le président de la CCI, Jean-François Garrec, mais aussi par huit patrons de grosses entreprises du pays de Quimperlé, dont Bigard à Quimperlé et Capitaine-Cook à Clohars. Selon eux, « **les entreprises sont choquées de subir un taux élevé [de taxe], supérieur par exemple à Quimper, d'avoir un recouvrement par l'Urssaf dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011** ».

Les signataires demandent « **une séance de travail avant l'application de cette taxe. Depuis notre premier courrier le 24 novembre, nous sommes sans réponse et sans information** », regrettent-ils.

Le versement transport, décidé le 23 septembre dernier en conseil communautaire, servira à financer le futur réseau de transport en commun du pays de Quimperlé. Elle sera payée par les entreprises de plus de neuf salariés, à hauteur de 0,8 % de la masse salariale. C'est le taux le plus élevé que puisse appliquer la collectivité.

Pour Nicolas Morvan, le président de la communauté de communes du pays de Quimperlé (Cocopaq), cet impôt est essentiel pour l'aménagement du réseau. « **Ce versement transport, ce n'est pas de l'argent qui disparaît.**

**Il vient nourrir un territoire. Les entreprises ne peuvent pas y être insensibles** », nous confiait-il dans un entretien le 8 décembre.

M. D.